COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 7 Juillet 2020

convocation du 30/06/2020

Présidente: Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames Laurence DUVAL, Agnès SERGENT, Carine SOROKA, Séverine PLANTÉ, Pauline DUPONT, Maud

CADARIO

 $Messieurs: Michel \ TRONEL, \ Francis \ VALLET-DUCLOS, \ MULOT \ Dominique, \ Christophe \ LEROUX, \ Jean \ GRUMIAUX, \ Gilles$

BREANT, Cyrille DESORMEAUX, René GOBEAUT, Vincent SORET

Absent excusé : Gilles BREANT qui donne pouvoir à Madame DUVAL Laurence

Secrétaire de séance : Maud CADARIO

La réunion a eu lieu à la salle polyvalente-La Séance est ouverte à 20h05

1- <u>Délibération sur l'obligation règlementaire pour la défense extérieure contre l'incendie de la commune :</u>

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a été décidé lors du dernier mandat, de signer une convention triennale de prestation de services pour la sécurité incendie avec le syndicat d'eau SERPN, dont dépend notre commune.

Suite à cette convention, la commune doit réaliser un arrêté municipal de défense incendie à transmettre en Préfecture avec le rapport établi par le SERPN.

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal autorise Madame le Maire à rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie.

2- Délibération pour le choix du prestataire de la restauration scolaire 2020/2021 :

Suite à différentes problématiques rencontrées avec le prestataire actuel CONVIVIO, Madame le Maire informe le conseil qu'elle a sollicité plusieurs fournisseurs de repas scolaires, pour leur demander des propositions tarifaires et qualitatives pour la rentrée de septembre 2020.

Les propositions ont été faites par deux entreprises avec lesquelles la commune a déjà travaillé :

- LA NORMANDE : prestataire à Canappeville de 2016 à 2019.
- CONVIVIO / prestataire pour l'année 2019-2020; pendant cette année nous avons eu plusieurs soucis sur les quantités livrées, surtout en légumes. Il est aussi regretté un manque de suivi clientèle.
 Lors de la signature du contrat avec Convivio, la commune s'était engagée sur une base de commande totale 7 200 repas, mais du fait de la crise sanitaire liée au Covid qui a engendré la fermeture de l'école pendant 2 mois, le nombre de repas n'a pas été atteint. Il nous est demandé une participation dite d'imprévision de 0.75 € par repas non commandés soit un total d'environ 1100€.

Une nouvelle société a été sollicitée :

- La société API qui fournit en repas adultes le centre de formation sociale des Landes à Canappeville. La société fourni également quelques restaurants scolaires de notre territoire communautaire. Tous en sont satisfaits. Cependant, il n'y a pas de choix, les menus sont imposés, mais resent équilirés et semblables aux autres fournisseurs. Les portions sont dans des plats INOX « non jetables » dans une politique de respect de l'environnement.

Voici leurs propositions commerciales :

Comparatif Presta	2020-2021			
		LA NORMANDE	CUISINE EVOLUTIVE- CONVIVIO	API
Repas Enfants	TTC	2,5640 €	2,4265€	2,3600 €
Repas Adultes	TTC	2,8490 €	2,5320€	2,9900€

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De changer de prestataire et de retenir la proposition d'API pour leurs propositions de menus et leurs tarifs.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents pour la réalisation du contrat.

Le contrat sera d'une durée d'un an avec possibilité de reconduction.

Il est aussi évoqué le prix du tarif de cantine appliqué aux parents. Le tarif actuel de 3,30€ n'a pas été revalorisé depuis 2014.

Après discussion il est décidé d'augmenter le prix de 0.10 € par repas soit un tarif de 3.40 €. Une délibération officielle sera prise lors de notre prochaine réunion de conseil. Le prix de 3.40 € va être communiqué aux parents avec les documents de rentrée scolaire.

3- Vote du BUDGET 2020 :

Depuis la réunion de conseil municipal du 13 Juin dernier, des chapitres du budget ont évolué.

En fonctionnement:

- En dépenses :
 - Le budget du SERGEP a été voté, le projet d'augmentation de notre participation n'aura pas lieu, le montant de la participation reste stable par rapport aux années antérieures. Le montant est pour 2020 de 12 352.00 €.
 - En commission travaux il a été évoqué la reconstruction en interne du bâtiment situé au niveau du terrain multisports. L'achat des matériaux estimé à 10 000 € doit donc être inscrit en fonctionnement.
- En recette : afin de transférer le bâtiment en investissement, le montant de la dépense de 10 000€ se retrouve aussi en recette de fonctionnement.
- le budget prévisionnel de dépenses est de 459 199.74 €
- Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 570 928.58 € avec le report de 2019 d'un montant de 180 297.43 € Soit un solde prévisionnel excédentaire de 149 607.25 €.

En investissement, les dépenses prévues lors de notre dernière réunion de conseil, n'ont pas évoluées. Une dépense nouvelle est réalisée par le biais d'un jeu d'écriture afin de permettre d'immobiliser le bâtiment qui sera construit. La somme prévisionnelle de 10 000 € va donc être transféré en dépenses investissement.

Le point sur les emprunts en cours est présenté :

- 200 000 € sur 15 ans : il se termine en 2021
- 50 000 € sur 10 ans : il se termine en 2020
- 85 000 € sur 12 ans : il se termine en 2030.

Les recettes d'investissement prévues s'élèvent à un montant de : 49 021.02 €

Soit un solde déficitaire de 37 878.41 €, qui sera pris sur le budget de fonctionnement pour autofinancer l'ensemble des dépenses et ne pas recourir à un nouvel emprunt.

Compte tenu du virement réalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, le budget de fonctionnement fait apparaître un solde excédentaire de 111 728.84 €.

Le budget 2020 est voté à l'unanimité avec :

En fonctionnement un montant total de 570 928.58 € en recettes et dépenses.

En investissement un montant total de 86 899.43 € en recettes et dépenses.

Monsieur TRONEL indique qu'il a réalisé une demande de devis auprès de DECOLUM pour le remplacement de certaines décorations de Noël, le devis s'élève à 1 992 € et est validé ce jour.

Un devis a été demandé auprès de la société Nicopo pour l'élagage des arbres de la forêt communale le long de la RD 113, dans la vallée Bertin. Après discussion, le conseil municipal demande que d'autres devis soient réalisés avant de prendre une décision. La partie du devis concernant le chemin des champs a été supprimée, car pendant le confinement un riverain du chemin est intervenu et a nettoyé le chemin, Mme Le Maire l'a remercié.

Nous avons demandé un devis pour l'entretien de l'ensemble des vitres et des huisseries des bâtiments communaux afin de mettre en concurrence notre prestataire. Après discussion il est décidé de rester avec le prestataire actuel qui reste compétitif et dont nous sommes satisfaits de l'ensemble de sa prestation.

4- Programmation du SIEGE 2021:

Madame le maire informe le conseil municipal que le SIEGE nous a transmis le tableau des demandes de travaux d'Eclairage Public et/ou renforcement SIEGE pour la programmation de l'année 2021.

Après analyse de notre commune il est demandé :

- L'ajout d'un point lumineux au hameau les Landes près du transformateur, situé route des Landes.
- L'ajout d'un point lumineux à l'intersection route de Louviers et route de la Massue.
- L'ajout d'un point lumineux supplémentaire au hameau du Boulay au chemin de Boissey près de l'arrêt de bus.
- L'ajout d'un point lumineux au hameau d'intremare route du traversin à voir avec la commune de Venon.

Il sera aussi demandé si le remplacement des armoires électriques vétustes peut faire partie de ce programme. Si ce n'est pas possible, nous demanderons un devis auprès de notre prestataire d'entretien d'éclairage public.

Le SIEGE nous sollicite aussi pour connaître les réflexions et projets de développement des énergies renouvelables. Le conseil propose de mener une étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ancien bâtiment scolaire, la commune ne propose rien cette année.

5- Questions diverses:

Commission travaux:

Pour la reconstruction du chalet, il a été décidé en commission « travaux » qu'elle sera réalisée en interne, par les élus et des bénévoles. Le coût correspondra à l'achat des matériaux nécessaires, dépenses votées au budget.

Les plans du bâtiment ont été réalisés par Madame SERGENT, l'ensemble du conseil municipal les valident, la demande de permis de construire va être faite avant fin juillet pour permettre le début des travaux fin septembre début octobre. La commune se renseigne auprès de l'assurance pour la couverture des élus et des bénévoles. Monsieur LEROUX a été désigné conducteur des travaux. Un consuel sera sollicité pour valider les travaux et permettre d'assurer le chalet. Il sera étudié la mise en place d'une vidéo protection des lieux.

L'entreprise Daupley intervient vendredi 10 pour les problèmes d'infiltration de toiture à la salle polyvalente.

La toiture de la Mairie va être démoussée par l'agent communal aidé de Monsieur TRONEL.

Voirie:

Madame le Maire informe l'ensemble du conseil que des travaux de purge de chaussée ont eu lieu route de Noyon, travaux missionnés par le Département de l'Eure, et réalisés par l'entreprise TOFFOLUTTI; le travail réalisé sur la bande de roulement est très satisfaisant, mais des dégradations ont eu lieu sur une partie des bordures de trottoirs,

principalement devant le calvaire. Un rendez-vous aura lieu vendredi 10 juillet sur place avec Mr MAVON (CD27), et l'entreprise TOFFOLUTTI pour constater les dégâts et trouver une solution pour la remise en état des bordures.

Plusieurs haies sur la commune sont débordantes sur la voirie, des courriers seront faits aux propriétaires leur demandant de bien vouloir les élaguer, suivant un arrêté municipal a été pris dans ce sens.

Au hameau Le Hazay, lotissement Les Près Verts :

- un avaloir est obstrué, la commune va faire intervenir l'entreprise BOUVIER pour le faire nettoyer.
- des arbustes et végétation ont poussé aux abords d'une propriété le long de la sente au fond du lotissement. Ces arbustes sont débordants de la propriété qui n'a pas été entretenue précédemment, ils ont maintenant envahi la parcelle appartenant à la commune : nous allons donc gérer en interne par l'agent municipal le nettoyage.

Lors du dernier mandat, des propriétaires riverains d'une sente séparant la commune de Canappeville et Hondouville au hameau de noyon, avaient émis le souhait d'acquérir la portion de la sente le long de leur propriété. Cette sente n'étant plus utilisée, le conseil avait répondu favorablement à la demande. Les acquéreurs ont missionné un géomètre afin de faire le bornage. Le rendez-vous sur place aura lieu le 15 juillet, les membres de la commission urbanisme seront présents. La division fera l'objet d'une enquête publique avant de finaliser l'aliénation.

Commission communication:

La commission a réalisé son premier bulletin 4 pages, et a décidé d'en réaliser 4 par an. Un compteur de visiteurs a été installé sur le site internet www.canappeville.fr. Une page Facebook va être créée pour la rentrée de septembre.

Commission urbanisme:

La commission va se réunir prochainement, pour travailler sur les dossiers et le suivi des dossiers. Un support a été fourni aux membres de la commission.

Commission Fleurissement:

La commission est passée aujourd'hui dans les rues la commune et effectuera un prochain passage début septembre.

Commission Ecole:

Un conseil d'école a eu lieu le23 juin 2020, pour faire le point sur l'année 2019-2020, la période de confinement et les effectifs pour la rentrée 2020/2021. Au 22 juin, 60 enfants sur les 75 étaient présents à l'école. Pour la prochaine rentrée, il y aura deux nouvelles enseignantes : en CP/CE1 et CE2/CM1/CM2.

Quelques syndicats ne se sont pas encore réunis, des réunions vont avoir lieu courant juillet.

La séance est levée à 23h30.

Prochaine réunion de conseil le lundi 24 août 2020 à 20h30

Laurence DUVAL	Agnès SERGENT	Michel TRONEL
Francis VALLET-DUCLOS	Carine SOROKA	Dominique MULOT
Séverine PLANTÉ	Pauline DUPONT	Christophe LEROUX
Maud CADARIO	Jean GRUMIAUX	Gilles BREANT pv à L. DUVAL
Cyrille DESORMEAUX	René GOBEAUT	Vincent SORET